



Séance du Conseil général du 27 septembre 2021

A) Interpellations

1. Interpellation du groupe AGORA relative à la convention relative au projet éolien dit de la « Montagne de Buttes »

« Suite à notre intervention du 22 mars 2021, la Commune a rendu publique la convention qu'elle a signée avec le promoteur Verrivent SA, relative au projet éolien dit de la « Montagne de Buttes ». Par cette convention, la Commune s'engage à « promouvoir en général » les installations éoliennes sur son territoire, à soutenir « toutes les démarches » du promoteur et à garantir des conditions « optimales » pour le parc éolien.

À la lecture attentive de cette convention, un certain nombre de points nous ont pour le moins étonnés, pour ne pas dire plus.

- Comment se fait-il que les autorités de l'époque n'aient pas informé le Conseil général de la signature de cette convention qui lie la Commune sur une durée de 30 ans ?

- Comment la Commune peut-elle délivrer un permis de construire en toute objectivité si elle est au préalable engagée dans une convention confidentielle à soutenir toutes les démarches du promoteur ?

- La rémunération minimale est de 15'000 francs par éolienne, ce montant est dérisoire si on le compare à celui offert par le même promoteur dans le canton de Fribourg (25'000 francs). Nous aurions pu espérer meilleures retombées financières pour la Commune eu égard aux nombreuses nuisances que ce parc éolien va engendrer pour sa population.

- Dans une convention similaire datée de 2012, donc antérieure à celle de Val-de-Travers et avant la votation cantonale de 2014, la commune des Verrières a obtenu le versement de 20'000 francs par année dès la signature de la convention, c'est-à-dire depuis bientôt 10 ans pour l'organisation, entre autres, d'information au public et de séances de communication. Nous nous demandons pourquoi Val-de-Travers n'a-t-elle pas obtenu pareille rétribution ?

- Il est prévu que la Commune entre au capital-actions de Verrivent SA. Or la personne représentant la Commune devra être préalablement approuvée par Verrivent SA. En résumé, c'est Verrivent SA qui dicte qui représente la Commune. Comment peut-on accepter une clause pareille qui réduit la marge de manœuvre de la Commune à néant ?

- Verrivent SA s'autorise à céder à un tiers, sans autorisation de la Commune, les droits et obligations découlant de la convention (par exemple un conglomérat Chinois). Une telle disposition est particulièrement dangereuse pour la Commune car cette dernière n'aurait rien à dire et pourrait se retrouver avec un partenaire non fiable, par exemple le jour où il s'agira de démanteler le parc, opération qui pourrait coûter plusieurs millions de francs, les provisions fixées dans le plan d'affectation étant largement insuffisantes.

- Dans l'article 9, la Commune s'engage à n'accorder aucun droit équivalent à ceux découlant de la convention à un tiers en rapport avec le site. Cette disposition est-elle compatible avec la législation en matière de concurrence ? Nous en doutons.

- Cette technologie est sous nos latitudes de plus en plus controversée. En signant une telle convention la Commune perd toute l'objectivité et la neutralité, que la population de la région est en droit d'attendre dans ce dossier.

Compte-tenu de l'ensemble des points relevés ci-dessus (et ils sont loin d'être exhaustifs), nous nous étonnons que les autorités de l'époque aient pu accepter de signer une telle convention aussi contraignante et laissant aussi peu de marge de manœuvre à la Commune. En effet, cette dernière a les pieds et mains liés pour trente ans alors que nos pouvoirs exécutifs et législatifs sont renouvelés tous les quatre ans! Nous demandons donc aux autorités communales de 2021 de dénoncer ladite convention dans les meilleurs délais. »

2. Interpellation du groupe Les Verts : **le Val-de-Travers – terrain de jeu de St-Exupéry ?**

« Antoine de St-Exupéry, célèbre écrivain, poète, reporter, mais aussi aviateur, est mort en 1944 au large des côtes marseillaises alors qu'il était en reconnaissance des lieux pour préparer le débarquement en Provence. Ce Petit Prince laisse un grand vide... et nous lui sommes reconnaissant-e-s d'être libres comme l'air aujourd'hui !

Mais revenons à nos moutons. C'est en observant le vol des oiseaux que Léonard de Vinci a imaginé les prémices du premier avion. Tout d'abord utilisé pour transporter les mots doux à travers les continents, l'avion est devenu une redoutable arme militaire. La Seconde guerre mondiale terminée, l'avion s'est démocratisé pour offrir à tout-e en chacun la possibilité de voyager sans limites, mais jusqu'à quand ?

Le débat du jour n'est pas vraiment là, quoique, puisqu'il concerne les avions « voltigeurs ». Oui, ceux-là même qui ont récemment envahi les cieux sereins de notre contrée sans crier gare. Ils ne transportaient pas de passagers pour des destinations lointaines ou de rêve, ils ne nous défendaient pas non plus contre un ennemi potentiel, non, bien au contraire. Avec un seul pilote à bord et tels des feuilles mortes, ils tournoyaient toute la journée sous notre nez en faisant trembler les fenêtres et en faisant vrombir leur moteur pendant près d'une semaine. Il n'y a pas à dire, l'effet de surprise a été garanti, car peu de gens semblaient être au courant d'une quelconque manifestation du genre. L'intrigue passée et après quelques jours de brouhaha intempestif, certain-e-s habitant-e-s se sont finalement résigné-e-s à partir sous d'autres horizons plus calmes. Bref, ces « prouesses » aériennes improvisées ont interloqué beaucoup de nos citoyennes et citoyens et en ont agaçé tout au autant.

Vu les enjeux actuels ne serait-ce qu'en terme de climat ou de pollution, ces démonstrations futiles sont en total décalage avec les différentes démarches entreprises pour protéger notre planète. Elles n'ont absolument pas leur place dans notre commune estampillée « qualités naturelles ». Pire encore, elles sont sources de nuisances importantes et n'amènent aucune plus-value pour le Val-de-Travers.

Le Conseil communal peut-il nous décrire les circonstances dans lesquelles ces démonstrations aériennes ont été autorisées et de quelle marge de manœuvre il dispose dans ce domaine ? Nous l'en remercions d'avance. »

3. Interpellation du groupe Les Verts relative à la **pétition des habitants de Môtiers**

« À notre connaissance, une pétition d'environ 200 habitant-e-s de Môtiers dénonçant différentes problématiques liées à une exploitation agricole du même lieu a été adressée au Conseil communal il y a une année. Elle demandait la prise de certaines mesures. Nous serions reconnaissant-e-s que

le Conseil communal nous confirme le dépôt de cette pétition en 2020 et nous indique les actions qui ont été entreprises depuis ? »

4. Interpellation du groupe socialiste relative **au congé scolaire facultatif par village à l'issue des fêtes villageoises**

« Le groupe socialiste souhaite savoir comment est gérée l'attribution des jours de congé facultatif pour les élèves à la suite des fêtes de village et donc les intentions du Conseil communal dans ce domaine.

Plusieurs éléments nous ont interpellés comme :

- *La différence de traitement entre les élèves de certains villages (pour exemple : Noiraigue n'a pas de jour de congé facultatif octroyé aux élèves de son village, mais Couvet en a deux).*
- *Le congé habituel non accordé cette année pour les élèves de Môtiers le lendemain de la fête des Fontaines.*

En résumé, le groupe socialiste souhaite des éclaircissements par la réponse aux questions suivantes :

- *Quelles sont les pratiques dans chaque village ?*
- *Le Conseil communal a-t-il bien l'intention de faire perdurer les traditions tout en rendant la répartition plus équitable entre chaque village ?*

La cohérence et la cohésion communales dans ce genre de démarches nous paraissent importantes tout comme de promouvoir les vies villageoises et d'en perpétuer les coutumes auprès des plus jeunes. Nous sommes convaincus que nos villages ne doivent pas devenir des dortoirs, mais bien rester bien des berceaux dynamiques de traditions. »

5. Interpellation du groupe POP relative **à la polyclinique de Couvet**

« La position du groupe POP au sujet de la concurrence public-privé dans les domaines qui devraient à notre sens être accessibles à toutes les personnes n'est plus à présenter.

Les cliniques privées ont tout loisir de se concentrer sur les actes médicaux lucratifs et les opérations programmées tandis que l'hôpital cantonal prend en charge tous les actes médicaux sans les trier en fonction de leur rentabilité.

Résultat : HRNe souffre dans ses finances et est obligé de se restreindre et de centraliser son offre.

Val-de-Travers a fait les frais de cette situation. Nous n'avons plus d'hôpital.

Mais nous avons une polyclinique qui offre encore de multiples prestations. Force est de constater que nombreuses Vallonières et nombreux Valloniers n'ont qu'une idée très vague, d'une part de la différence entre les soins publics et privés, et d'autre part de la palette d'offres médicales de la polyclinique de Couvet.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de faire une communication régulière sur : la liste d'actes médicaux proposés à Couvet, les horaires de la polyclinique, la marche à suivre en cas d'urgence pédiatriques et pour adultes et les médecins et pharmacies de garde de notre commune. Les moyens qui nous semblent pertinents pour faire cette communication sont : la page communale de l'hebdomadaire Courrier de Val-de-Travers, la page Facebook de la commune et le site internet de la commune. Ceci peut être réalisé sans frais supplémentaires pour les contribuables.

Tant le Conseil communal que le Conseil général réunissent différentes sensibilités politiques, mais le fait que l'hôpital public fonctionne avec notre argent et donc nous appartient est indiscutable. Faisons donc tout ce qui est en notre pouvoir pour sauvegarder notre propriété ! »

B) Questions

1. Question du groupe AGORA relative à l'aménagement de la rue de la Promenade à Fleurier

« La rue a été mise en sens unique avec création de place de stationnement en zone blanche. Est-il prévu de poursuivre cet aménagement d'un point de vue de la sécurité tout en amont de la rue soit de remplacer les places de stationnement bleues en épi contre la façade ouest de la boulangerie Knöpfel par des places parallèles à ladite façade ? En effet les scènes de presque-accidents sont quotidiennes lorsque des véhicules quittent leurs places de stationnement simultanément en marche arrière. »

2. Question du groupe AGORA relative à l'intersection rue des Cottages – rue de la Robella à Fleurier

« Cet emplacement a-t-il été réétudié suite à une demande des riverains il y a quelques années pour l'installation d'un miroir ?

En effet, cela sécuriserait la circulation de nombre d'enfants à pied ou à vélo ainsi que les déplacements des éducateurs du Centre Perce Neige tout proche poussant des pensionnaires en fauteuils roulants. »

3. Question du groupe AGORA au sujet de contrôle du stationnement à la rue du Quarre (côté Place des Halles) à Couvet

« Un contrôle du stationnement pourrait-il être envisagé afin de sécuriser la circulation des cyclistes qui arrivent depuis la piste cyclable ? En effet de nombreux véhicules stationnent malgré la signalisation d'interdiction de parquer. »

4. Question du groupe POP relative à la décoration des giratoires de la commune

« Nous saluons la décision du Conseil communal d'engager des artistes de Val-de-Travers pour décorer nos giratoires et aimerions connaître la procédure d'attribution. Y a-t-il eu un concours ? Un appel d'offre ? Quelle(s) Commission(s) a / ont été consultée(s) ? A combien se monte la facture pour chaque giratoire ? Quelle est la part de la Commune ? Celle de l'Etat (% culturel travaux sur la 110) ? Que va devenir l'actuelle décoration du Pont des Chèvres à Fleurier ? »

5. Question du groupe POP relative à l'extinction nocturne de l'éclairage public

« Différentes communes de notre canton se penchent sur les désavantages de l'éclairage nocturne de l'espace public.

En 2020, Val-de-Ruz a réalisé l'extinction nocturne sur tout son territoire, avec un bilan clairement positif. Le 21 mai dernier des communes neuchâteloises ont fait de même le temps d'une nuit et plusieurs d'entre-elles préparent un changement dans ce domaine.

Le groupe POP aimerait savoir où en est la réflexion sur la possibilité d'introduire l'extinction nocturne dans notre commune. »

6. Question du groupe socialiste relative à **la situation de Val-de-Travers concernant les appartements avec encadrement**

« Dans la planification médico-social, le Conseil d'Etat avait co-construit avec les régions des objectifs de planification en matière de construction d'appartements avec encadrement à atteindre d'ici 2022. Pour Val-de-Travers, l'objectif de 127 appartements avait été fixé. Le Conseil Communal peut-il nous faire un bilan de la situation ?

Aussi, qu'en est-il de l'information aux personnes concernées pour qu'elles aient toutes les mêmes chances de bénéficier d'une telle prestation ? »

7. Question du groupe socialiste relative à **la journée d'accueil des nouveaux arrivants et des personnes naturalisées**

« Nous l'avons déjà lu : cette journée à Noiraigue a été un succès pour tous les participants. Nous avons eu la joie étonnée de voir que TOUT était offert aux participants, à part l'accompagnement qu'ils apportaient pour leur repas. Quelle générosité !

Ces personnes ont été touchées de se voir ainsi accueillies, tant par le repas que par la disponibilité des autorités communales au dialogue.

Nous concluons par cette question-souhait : est-ce que cette journée est prévue pour l'avenir ? »

8. Question du groupe socialiste relative à **notre hymne national**

« Notre hymne national est à l'image de l'histoire de notre pays : paisible et mélodieux. Mais son texte est dépassé ; revisité en 2015, il est boudé à ce jour.

Si notre drapeau lui ressemblait, il serait d'un rose délavé, triste panosse. Or, il existe une strophe écrite en nos 4 langues, pour les événements nationaux.

Pourrions-nous l'apprendre pour notre prochain 1^{er} août, par exemple ? Cette strophe se trouve ici : <https://www.youtube.com/watch?v=Qi-4uFV8gEs>

Qu'en dit le Conseil communal ? »

9. Question du groupe UDC relative à **une aide pour les restaurateurs en 2022**

« L'introduction du pass sanitaire obligatoire a des répercussions très négatives sur le secteur de la restauration, secteur déjà bien malmené par les décisions politiques entourant la crise COVID depuis plus d'un an et demie maintenant. Afin de donner un petit coup de pouce, dans la mesure de notre marge de manœuvre, le Conseil communal pourrait-il envisager une nouvelle extension des possibilités d'ouvertures des terrasses pour les restaurants, cafés et bars en 2022 ainsi que la suppression de la taxe terrasse 2022 ? »

10. Question du groupe UDC relative à **des ralentisseurs sur la route entre Môtiers et Couvet**

« Il n'est pas rare de constater des véhicules qui roulent à des vitesses trop élevées sur ce tronçon ; certains entrent dans Couvet à une vitesse fortement inadaptée, plantent les freins, etc. avec tous les risques que cela comporte. Le Conseil communal peut-il envisager la pose d'un ralentisseur, par exemple comme celui à l'entrée Est de Môtiers, au niveau de l'entrée de Couvet ? De plus, ne serait-il pas opportun d'abaisser la limitation de vitesse à 60 km/h au lieu de 80 au niveau de la ferme faisant la jonction entre la Rue du Château et la Route des Petits Marais, en raison de la visibilité réduite à cet endroit ? »

11. Question du groupe UDC relative à **une éventuelle rénovation du perron du collège de Couvet**

« Le perron du collège de Couvet est dans un état plus que discutable (vitres cassées, cadres usés, etc.). Cela fait mauvaise façon mais peut aussi potentiellement être dangereux pour les enfants. Le Conseil communal prévoit-il de faire quelque chose bientôt ? »
